

MAEC CREATION DE COUVERTS



- Surface éligible : terre arable (sauf jachère et prairie temporaire de plus de 2 ans)
- Pas de traitements phytosanitaires sur les couverts
- Surfaces déclarées au titre des **SIE non éligibles**
- Implantation d'un couvert au choix parmi une liste d'espèces (cf. cahier des charges)

Création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique

- Intervention sur la parcelle **autorisée** du 15 janvier au 15 avril
- Bande de 10 m de large minimum ou parcelle entière de 10 ares minimum
- Ni récolté, ni pâturé

Couvert fixe sur 5 ans ⇒ 600 €/ha/an
Couvert déplacé 1 fois ⇒
480 €/ha/an

Création et entretien de zones refuges pour la faune

- Intervention sur la parcelle **interdite** du 1^{er} mai au 31 juillet
- Bande de 5 à 20 m de large
- Ni récolté, ni pâturé

Couvert fixe sur 5 ans ⇒
390,94 €/ha/an

Création et maintien d'un couvert herbacé

- Bande de 10 m de large minimum
- Foin ou pâturage possible

Fertilisation autorisée ⇒ 412 €/ha/an
Sans fertilisation ⇒ 542 €/ha/an

MAEC ENTRETIEN DE COUVERTS

Entretien de prairies sans fertilisation azotée

- Surfaces éligibles : surface en herbe et milieu remarquable
- Absence d'apport de fertilisants azotés minéral et organique
- Interdiction de retourner les surfaces engagées

⇒ 130,57 €/ha/an

MAEC ENTRETIEN D'ELEMENTS FIXES

Entretien de haie	Haie composée d'essences locales	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre un plan de gestion - Réaliser 2 tailles au minimum sur la période d'engagement - Période d'intervention entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars - Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches 	0,36 €/ml/an
Entretien d'arbre	Arbre isolé ou en alignement d'essences locales	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer les interventions - Pas de traitements phytosanitaires 	7,92 €/arbre/an

Une mesure vous intéresse ?

Contactez votre conseillère :

Marlène Moity

01 64 79 30 67 / 06 18 87 05 62

marlene.moity@seine-et-marne.chambagri.fr

